

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le mardi 30 juin 2020 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le mercredi 24 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : mercredi 24 juin 2020
Nombre de présents	35	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage : vendredi 03 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : PROGRAMMATION ESTIVALE DE LA BIBLIOTHEQUE

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 19 décembre 2019 portant sur la programmation culturelle de la bibliothèque municipale.

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200630- 20200630-21-DE Date de réception préfectorale :
--

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités, la bibliothèque municipale organise des animations estivales et souhaite participer à la 6ème édition de l'opération « Partir en Livre » qui invite les bibliothèques à se déplacer à la rencontre des jeunes publics sur leurs lieux et temps de loisirs, afin de transmettre le plaisir de lire et redonner au livre sa valeur de divertissement.

CONSIDERANT que cette 6ème édition se tiendra dans toute la France du 08 au 19 juillet 2020.

CONSIDERANT que les frais liés à cet événement sont estimés à 1 190€ TTC. Une subvention sera sollicitée auprès du Centre national du livre à son taux maximum soit 800 € TTC.

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2020, en dépense, chapitre 11.

SUR PROPOSITION DE Mme Martine DEDIEU, Première Adjointe, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la programmation estivale 2020 de la bibliothèque,

SOLLICITE une aide de 800 € auprès du Centre national du livre pour sa participation à l'opération « Partir en Livre »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et pièce afférents.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

LE MAIRE,



Julien DUBOIS

Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200630-
20200630-21-DE
Date de réception préfecture :